



Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 077-217700525-20260407-2026_29-AR

COMMUNE DE BREAU

Séance du 20 mars 2026

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	9

Date de convocation :	16 mars 2026
Date d'affichage :	16 mars 2026

Objet de la Délibération :

2026-29 : Désignation des délégués auprès du SIRP Bombon/Bréau

L'an deux mille vingt-six, le **20 MARS** à 19h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle polyvalente, sous la présidence de M. Gilles COLLET (Maire).

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

COLLET GILLES, GRAS ANITA, LE BIHAN CENDRINE, POULIGNY DANIELLE, BOUVIER NORBERT, BIANCO VINCENT, LEGRAND OLIVIER, KOKINOPOULOS BAPTISTE, GRANDRIE DANIELLE

Absents ayant donné pouvoir Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

DELEVILLE KARYNE A DONNE POUVOIR A LEGRAND OLIVIER
CLEMANT LAETITIA A DONNE POUVOIR A COLLET GILLES

ETAIENT ABSENTS, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Madame GRAS Anita a été nommé secrétaire de séance

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que les délégués du SIRP sont au nombre de **quatre, soit deux titulaires et deux suppléants.**

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité des membres présents et représentés, à main levée,

DÉCIDE

que les délégués auprès du **SIRP de Bombon/Bréau** soient désignés comme suit :

Délégués titulaires :

- Mme GRAS Anita
- M COLLET Gilles

Délégués suppléants :

- M. KOKINOPOULOS Baptiste
- Mme CLEMENT Laetitia

Ont signé les membres présents
Pour extrait certifié conforme au registre

Breau, le 20 mars 2026

Le Maire

Gilles COLLET



Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 077-217700525-20260407-2026_29-AR

COMMUNE DE BREAU

Le secrétaire de séance



Transmis au représentant de l'Etat le : 27 mars 2026
Affiché le : 27 mars 2026

M. le maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, vous pourrez saisir le tribunal susmentionné par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative.

Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 077-217700525-20260407-2026_29-AR

COMMUNE DE BREAU

Le Maire

Gilles COLLET

Le secrétaire de séance

Anita GRAS

Transmit au représentant de l'Etat le : 27 MARS 2026

Affiché le : 27 MARS 2026

*M. le maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.
De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, vous pourrez saisir le tribunal susmentionné par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative.*



Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 077-217700525-20260407-2026_29-AR

COMMUNE DE BREAU

Séance du 20 MARS 2026

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	9

Date de convocation :	16 MARS 2026
Date d'affichage :	16 MARS 2026

Objet de la Délibération :

2026-30 : Désignation de deux délégués titulaires et d'un délégué suppléant représentant la commune au comité de territoire du syndicat départemental des énergies de Seine et Marne (SDESM)

L'an deux mille vingt-six, le **20 MARS** à 19h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle polyvalente, sous la présidence de M. Gilles COLLET (Maire).

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

COLLET GILLES, GRAS ANITA, LE BIHAN CENDRINE, POULIGNY DANIELLE, BOUVIER NORBERT, BIANCO VINCENT, LEGRAND OLIVIER, KOKINOPOULOS BAPTISTE, GRANDRIE DANIELLE

Absents ayant donné pouvoir Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

DELEVILLE KARYNE A DONNE POUVOIR A LEGRAND OLIVIER
CLEMENT LAETITIA A DONNE POUVOIR A COLLET GILLES

ETAIENT ABSENTS, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Madame GRAS Anita a été nommé secrétaire de séance

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

Vu les statuts du SDESM et plus précisément ses articles 12 et suivants dont l'article 12.2.2 qui prévoit que : « Les conseils municipaux des communes adhérentes élisent deux délégués titulaires et un délégué suppléant » ;

Considérant qu'il convient de désigner deux délégués titulaires et un délégué suppléant qui siègeront au comité de territoire du SDESM dont dépend la commune ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

DESIGNE comme délégués représentant la commune de Breau au sein du comité de territoire du SDESM.

- Deux délégués titulaires : Mme DELEVILLE Karyne et M. LEGRAND Olivier
- Un délégué suppléant : M COLLET Gilles

Ont signé les membres présents
Pour extrait certifié conforme au registre

Breau, le 20 MARS 2026